

Assurance technologie de l'information | Points saillants

Exclusifs aux membres de l'Association québécoise des informaticiennes et informaticiens indépendants (AQIII)

Protégez votre entreprise et vous-même contre les risques de responsabilité des technologies et de cyber-responsabilité — avant qu'ils ne se produisent

De nos jours, les professionnels de la technologie et du multimédia font face à diverses menaces qui concernent l'exploitation de leur entreprise. Nous offrons une solution tout « tout-en-un » en un qui protège les personnes et leur entreprise contre les allégations d'actes répréhensibles dans la prestation de leurs produits ou services, et contre un large éventail de risques cybernétiques.

ASSURANCE CONTRE LES ERREURS ET OMISSIONS ET LES CYBERRISQUES

Pourquoi souscrire cette assurance?

Un formulaire complet d'assurance contre les erreurs et omissions ET les cyberrisques qui comprend :

- Services de réclamations hautement spécialisés
- Accès en tout temps à un conseiller en cas d'atteintes cybernétiques
- Accès à l'expertise de spécialistes judiciaires
- Couverture contre les gestes posés par un employé malhonnête
- Couverture contre une atteinte à la vie privée inclut l'atteinte des renseignements personnels d'un employé
- Extension de couverture contre une atteinte à la vie privée pour les formulaires électroniques et non électroniques
- Protection élargie contre la violation de propriété intellectuelle au-delà de la prestation de services par des tierces parties
- Protection ajoutée pour la responsabilité des actes répréhensibles liés aux pratiques d'emploi (sous-limite de 100 000 \$)

Quelles sont les conventions de couverture?

- Libellé de la police - l'assurance est souscrite sur la base des réclamations présentées et déclarées
- Défense au premier dollar
- Obligation de défendre partout au monde
- Couverture des actes antérieurs

Quelles sont les détails sur la couverture?

Couverture combinée des actes répréhensibles de l'assurance contre les erreurs et omissions et des pertes liées aux risques cybernétiques propres et de tiers, comprenant :

Protection contre les pertes liées aux risques cybernétiques propres :

- Perte d'actifs de données
- Perte liée à l'interruption des activités du réseau
- Frais de remise en état et de notification
- Frais de gestion de crise

Protection contre les allégations d'un tiers :

- Actes de négligence, erreurs et omissions
- Violation de propriété intellectuelle
- Atteinte à la vie privée
- Atteinte au réseau et à la sécurité
- Préjudice personnel lié à des données
- Préjudice lié à la publicité et préjudice personnel

Quelles sont les caractéristiques de la police?

- S'étend aux risques cybernétiques propres et envers les tiers
- Conseiller en cas d'atteintes cybernétiques, un cabinet d'avocats désigné, offre des privilèges et un soutien constant à la suite d'une atteinte
- Aucune franchise pour les risques admissibles
- Couverture À L'ÉCHELLE MONDIALE
- Couverture contre les préjudices corporels et les dommages matériels découlant de services professionnels, éliminant les lacunes de couverture potentielles
- Responsabilité contre les dommages provenant d'actes criminels commis par un employé malhonnête
- Amendes et procédures réglementaires
- Dommages compensatoires et dommages-intérêts punitifs et exemplaires à moins qu'ils ne soient pas assurables en vertu de la loi
- Coûts de cyberextorsion
- Entrepreneurs et volontaires indépendants automatiquement couverts
- Perte d'exploitation liée aux fournisseurs
- Responsabilité contre les dommages découlant d'un retard d'exécution d'un contrat ou d'un accord en raison d'un acte répréhensible
- Fraude liée à l'ingénierie sociale
- Amendes et pénalités imposées par l'industrie des cartes de paiement

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE POUR TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Pourquoi souscrire cette assurance?

Protégez votre entreprise de toute perte si vous êtes tenu responsable d'un préjudice corporel, d'un préjudice personnel ou d'un dommage matériel à l'égard d'un tiers en raison des activités de votre entreprise avec un formulaire complet.

Quels sont les détails sur la couverture?

- Dommages corporels et dommages matériels qui comprend le risque produits/après travaux, la responsabilité contractuelle et la responsabilité patronale contingente
- Préjudice personnel et préjudice découlant de la publicité
- Frais médicaux (5 000 \$ par personne, 25 000 \$ par accident)
- Responsabilité civile locative (sous-limite de 500 000 \$)
- Franchise de 0 \$ pour des dommages matériels
- Police souscrite sur la base d'événement
- Protection à l'égard de la responsabilité découlant de services assurés fournis partout dans le monde pour les réclamations, demandes ou procédures formulées à l'encontre de l'assuré partout dans le monde
- Avenants additionnels offerts sans frais supplémentaires :
 - Responsabilité patronale (dommages corporels) comprenant une limite de 1 000 000 \$
 - Erreur et omissions liées aux avantages sociaux des employés comprenant une limite de 1 000 000 \$ (sujet à une franchise de 1 000 \$ par réclamation)
 - Propriétaire nommé assure additionnel
 - Entrepreneurs indépendants nommés assurés additionnels
- Assurance automobile responsabilité des non-propriétaires (F.P.Q. 6, Limite de 1 000 000 \$) :
 - Responsabilité civile des dommages aux automobiles louées F. A.Q. 6-94 comprenant une limite de 50 000 \$ et une franchise de 500 \$
 - Responsabilité contractuelle F.A.Q. 6-96
 - Exclusion des baux à long terme F.A.Q. 6-99
- Assurance **non offerte** sur une base individuelle

Assurance facultative des biens et contre le vol et les détournements

Voir les points saillants pour ce produit.

Comment les réclamations sont-elles traitées?

Le traitement des réclamations est effectué par les analystes de sinistres à l'interne chez Victor. Des avocats ou experts en sinistres indépendants, spécialisés dans l'intervention en cas d'atteintes cybernétiques et dans la défense des professionnels des technologies de l'information et de multimédias, sont sélectionnées au besoin.

Le présent document a été publié uniquement à des fins illustratives et ne constitue pas un contrat d'assurance. Il a été conçu pour fournir un aperçu global du programme. Seule la police d'assurance peut fournir les modalités, la garantie, les montants, les conditions et les exclusions réels. La disponibilité du programme de même que les garanties sont assujetties à des critères de souscription individuels.

© 2022 Gestionnaire d'assurance Victor inc.